



COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL

Du 12 juin 2018 20 heures à Saint-Symphorien sur Coise

Etaient Présents:

SEM : Mrs Charbonnier Jean Yves, Gonon, Gandilhon Michel

CCFE : Mr Galichet Eric, Mme Desjoyaux Armelle

CC MDL: Mrs Murigneux Pascal, Morales Philippe, Forissier Serge, Villard Patrick, Bonnier Daniel, Rousset Emmanuel, Rizoud Michel, Dumas Christophe

COPAMO et St André la Côte : absents

Excusés : Coste Marc (COPAMO et Saint André la Côte), Guyot Rémi (Sem), Chambonnet Michel, Rochette Georges (CCFE)

Participaient à la réunion : Sandie Chossonnery, Daniel Roche

Secrétaire de séance : Pascal Gonon

En introduction, M Charbonnier remercie les membres du Comité Syndical pour leur participation à la cérémonie de départ en retraite d'Yves Piot, il souligne par ailleurs que c'est le premier Comité Syndical sans Yves Piot depuis 23 ans.

M Charbonnier remercie aussi M Daniel Bonnier pour sa présence à ce Comité Syndical alors que sa commune, St-Denis sur Coise a été durement touchée par une tornade.

M Bonnier explique que ce sont près de 300 arbres qui sont tombés majoritairement en bord de Coise. Il souligne également l'organisation des services qui sont intervenus dans une situation très compliquée et explique que des agriculteurs ont aussi prêté main forte pour aider les services.

M Charbonnier précise que le Sima Coise sera bien entendu présent pour intervenir en bord de cours d'eau, mais que cette intervention ne se fera qu'à partir de la semaine prochaine en raison de la dangerosité de la situation liée au fort débit de la Coise.

1^{er} point : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 4 avril 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SIMA COISE

2^{ème} point : Décisions Modificatives BP SIMA

Monsieur le Président explique que suite aux deux cérémonies (départ retraite + 1886 euros et contrat territorial +200 euros) il est nécessaire d'augmenter l'imputation 6232 dépenses fêtes et cérémonies (BP prévu 1000 euros) + 2 086 euros par l'imputation 022 « Dépenses imprévues» - 2086 euros.

Dépenses de fonctionnement

	dépenses	
Chapitre 011		
Article 6232 fêtes et cérémonies	+ 2086 €	
Chapitre 022		
Article 022 Dépenses imprévues	- 2086 €	
Total	0	

Monsieur le Président explique que suite au déménagement de l'équipe technique qui aura lieu le 1^{er} août du local technique, il est nécessaire d'augmenter l'imputation 6132 location mobilière + 3 600 euros par l'imputation 022 « dépenses imprévues » - 3600 euros.

Dépenses de fonctionnement

	dépenses	
Chapitre 011		
Article 6132 fêtes et cérémonies	+ 3600 €	
Chapitre 022		
Article 022 Dépenses imprévues	- 3600 €	
Total	0	

Les décisions modificatives pour la section fonctionnement du Sima Coise sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

3^{me} point : lancement d'un appel d'offre pour le suivi de la qualité de l'eau

Monsieur le Président explique que dans le cadre du nouveau contrat territorial, il est nécessaire de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Un nouveau réseau de suivi a été proposé dans le cadre de l'étude Cesame. Il comprend 10 points répartis sur l'ensemble du bassin versant de la Coise qui seront suivis jusqu'en 2021.

La détermination de ce réseau et les éléments qu'il contient ont été définis par le bureau d'étude CESAME. Il est estimé à 80 000 € TTC pour la période 2018-2021.

Les prélèvements seront assurés par les services du Sima Coise, toutefois, les autres parties de ce suivi devront être réalisés par des prestataires spécialisés.

Il est donc proposé de lancer un appel d'offre sur la base des éléments définis par le bureau d'étude Cesame, sur la base d'un marché à bons de commande, pour une période d'un an renouvelable 3 fois, ce qui porterait ce marché jusqu'en 2021 et couvrirait ainsi la période de mise en œuvre du Contrat territorial.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à lancer d'un appel d'offre pour le marché réseau de suivi de la qualité de l'eau

4^{ème} point : Signature du bail du futur local technique de l'équipe environnement du Sima Coise

Le local technique occupé aujourd'hui par l'équipe environnement du Sima Coise doit être libéré au 31 juillet 2018 du fait de la vente du tènement.

M Charbonnier rappelle l'historique de l'installation de l'équipe du Sima dans ce local. Il explique également qu'après la dissolution de la CCPSG, un acquéreur s'est manifesté pour acheter le bien et va déposer un permis de démolir.

M Charbonnier explique également qu'après avoir visité plusieurs locaux et compte tenu des délais et de la nécessité de maintenir une proximité géographique entre le local technique et les bureaux du Sima Coise, le choix a été fait de louer des locaux d'environ 100 m² pour un loyer mensuel de 840 € TTC sur la zone des Flaches sur la commune de St-Galmier. Ces locaux sont neufs et appartiennent à M Thollot, entrepreneur sur la même commune, qui accepte une location par bail précaire d'un an renouvelable à compter du 1^{er} août 2018.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires à la signature d'un bail précaire d'un an renouvelable pour la location du local technique de l'équipe du Sima Coise.

5^{ème} point) Présentation des commissions thématiques

Monsieur le Président explique aux délégués que suite au renouvellement des membres du Comité Syndical, il sera nécessaire de désigner de nouveaux membres pour siéger aux commissions thématiques suivantes :

- Assainissement Non Collectif, du domaine de compétence de Pascal Murigneux,
- Travaux, du domaine de compétence de Georges Rochette,
- Communication. Gestion courante,
- Agricole, du domaine de compétence de Pascal Gonon.

Leur rôle est de proposer des actions ou des orientations qui seront ensuite validées par le Comité Syndical.

Les commissions se réunissent à fréquence variable en fonction des besoins. Monsieur le Président explique que les membres aujourd'hui présents dans ces commissions en sont toujours membres et que si d'autres membres du Comité Syndical souhaitent s'y inscrire, ils peuvent se faire connaître. La composition de ces commissions sera validée lors du prochain Comité Syndical.

Le Sima Coise relancera tous les délégués par mail avant le prochain Comité Syndical.

6^{ème} point : Information mensuelle des élus

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de tenir régulièrement informés, l'ensemble des élus du Sima Coise (titulaires et suppléants), reçoivent une lettre d'actualité mensuelle qui reprend les informations marquantes du mois en cours et ceci depuis le mois de mars 2018.

Les élus présents soulignent que cette démarche est un vrai plus pour eux et permet vraiment de suivre la vie de la structure.

Monsieur le Président explique que les élus peuvent également se servir de cet outil pour faire passer des informations.

7^{ème} point : Signature de l'avenant au Contrat Territorial

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le 15 juin 2018 se déroulera la signature officielle de l'Avenant au Contrat Territorial du bassin versant de la Coise.

Le Président explique que cet avenant fait suite à un important travail de concertation qui a abouti à la validation d'un programme d'action allant jusqu'en 2021 destiné à améliorer la Coise et ses affluents.

Le Président explique que la matinée sera consacrée à des visites sur le terrain et que l'après-midi sera consacrée à la signature officielle en présence de tous les signataires de l'avenant.

Le Président rappelle que tous les membres du Comité Syndical –titulaires et suppléants- sont conviés à cette signature qui sera un moment fort du Sima Coise.

8^{ème} point : arrêté de décision du Bureau : proposition de passage en délibération en Comité Syndical

Monsieur le Président explique que le Bureau s'est réuni le 30 mai dernier, afin de préparer le Comité Syndical et de prendre des décisions concernant les décisions qui étaient inscrites à l'ordre du jour. Lors de cette réunion, 4 élus sur 8 étaient présents. Pour des raisons de quorum non atteint, monsieur le Président propose donc de soumettre les décisions prises en Bureau au vote à l'approbation du présent Comité Syndical pour les points suivants :

- **Approbation signature d'une convention de partenariat ACI et « NV Conseil et formation ».**

Monsieur le Président explique que le SIMA Coise fait partie du Collectif « Ateliers Chantier d'Insertion de la Loire » afin de pouvoir assurer la formation des agents en CDDI à travers un plan de formation collectif.

Afin d'être plus efficace pour gérer ce plans de formation, le collectif souhaite externaliser la gestion des plans de formation pour les 115 salariés concernés.

Le collectif souhaite confier cette mission à NV Conseil et formation pour l'année 2018.

Le coût des prestations de NV Conseil et Formation à la charge de chaque chantier d'insertion est de 1.14€ TTC/ heure de formation.

Pour l'année 2018 le Sima Coise a prévu de faire bénéficier un agent pour 35h soit un montant de 39,9 € exigible au 30 juin 2018.

Il est proposé de valider ce partenariat entre le collectif ACI et NV Conseil et Formation afin de bénéficier du travail d'ingénierie de formation et du tarif de 1.14€ TTC / heure de formation.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer la convention de partenariat ACI et NV Conseil et Formation.

- **Renouvellement de la Convention de mise à disposition d'un agent en CDDI.**

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise signe le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent en CCDI pour un mi-temps, soit en moyenne 15h/semaine réparties sur une période allant du 1^{er} janvier 2018 au 13 mars 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition avec la commune de Chamboeuf sur les bases de ce qui est présenté ci-dessus.

- **Demande de subventions dans le cadre de l'appel à partenariat du Conseil Départemental du Rhône.**

Monsieur le Président explique que pour l'année 2018 le Département du Rhône propose aux collectivités de déposer des dossiers dans le cadre de son appel à partenariat.

Le Sima Coise propose de déposer les dossiers suivants pour la partie Rhône du bassin versant :

- Travaux de restauration du lit et des berges : 70 177 € HT (84 212.4 € TTC),
- Travaux d'entretien de la végétation : 14 000 € HT (16 000 € TTC).

Sur les travaux de restauration il est prévu de solliciter le Conseil Départemental du Rhône à hauteur de 20% et à hauteur de 40% pour les travaux d'entretien.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical autorisent le Président à solliciter les aides comme précisé ci-dessus

- **Demande de subventions pour l'appui à la fertilisation**

Monsieur le Président explique que dans le cadre des actions vis-à-vis de la protection de la ressource en eau, le SIMA Coise met en place depuis 8 ans un programme spécifique au monde agricole.

Le contrat territorial 2017-2021 a pour objectif de poursuivre ces temps d'échanges, pour continuer à diffuser les bonnes pratiques agricoles en se basant sur les expériences acquises par les agriculteurs du territoire. L'objectif est également de pouvoir apporter des clés d'informations auprès des agriculteurs.

Pour 2018, l'opération consiste à sensibiliser les exploitants du territoire à une amélioration de la gestion des effluents et de la fertilisation au-delà des obligations de la réglementation en vigueur sur le territoire.

L'opération se décline en 3 prestations :

- La réalisation des prélèvements et de l'analyse en laboratoire
- La réalisation du conseil technique

- La réalisation et mise à jour d'un outil de communication

L'opération couvre 2 campagnes agricoles pour un montant de 35 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à solliciter les aides de l'Agence LB à hauteur de 60% et du FEADER 40%.

- **Demande de subventions pour l'accompagnement individuel des agriculteurs**

Monsieur le Président explique que dans le cadre des actions vis-à-vis de la protection de la ressource en eau, le SIMA Coise a réalisé depuis 2009, plus de 150 diagnostics agro-environnementaux sur le bassin versant de la Coise.

Lors des restitutions individuelles des diagnostics qui permettent de présenter un plan d'actions aux agriculteurs, ces derniers font preuve d'intérêt pour faire évoluer leurs pratiques et leur système de production au-delà des aspects réglementaires, en mettant en avant le manque de connaissances et d'appui technique sur les volets agronomiques.

Il est donc proposé d'effectuer un « suivi agronomique individuel » chez les exploitants ayant déjà réalisé un diagnostic agro-environnemental et où des évolutions de pratiques ont pu leur être proposées.

Il est prévu en moyenne 3 jours de travail par an avec un coût de 500€ par jour dans une trentaine d'exploitations.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à solliciter les aides de l'Agence LB à hauteur de 60% et du FEADER à hauteur de 40 %.

- **Demande de subventions pour l'accompagnement individuel des agriculteurs**

Monsieur le Président explique que 11 agriculteurs travaillent depuis plusieurs années sur un projet de méthanisation territoriale

Ils ont décidé de donner une dimension transversale à leur projet : agronomie, évolution des pratiques agricoles, autonomie et changement de leurs systèmes de production dans une recherche de dynamique collective motrice pour le territoire.

L'ensemble de leur projet vise à l'amélioration de la cohérence des systèmes d'exploitation :

- Assurer l'autonomie en fertilisation pour les cultures et les prairies
- Co-compostage pour assurer l'homologation du produit en AB (projets de conversion)
- Améliorer l'autonomie fourragère/protéique des exploitations
- Evoluer vers des pratiques agronomiques permettant l'amélioration de la vie des sols et de la qualité de l'eau.

Pour travailler sur ces différents axes, le groupe se fait labéliser GIEE en 2016. Il souhaite partager l'ensemble de ce travail au plus grand nombre.

Le groupe souhaite donc réaliser en 2018 une session de formation avec l'ISARA sur l'amélioration de l'autonomie des fermes et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Le SIMA Coise tient ici un rôle de co-animation, de coordination des différentes actions et de lien avec les éleveurs du reste du territoire.

Le budget de cette action pour 2018 est de 15 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à solliciter les aides de l'Agence LB à hauteur de 60% et du FEADER à hauteur de 40 %.

- **Demande de subventions pour l'opération de sensibilisation : visites, conseils collectifs et démonstrations sur le bassin versant de la Coise**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de ses actions vis-à-vis de la protection de la ressource en eau, le SIMA Coise met en place depuis 8 ans un programme spécifique au monde agricole. Les démonstrations et visites de

fermes sont un des outils de sensibilisation majeurs du public agricole et a déjà montré sa pertinence sur notre territoire, tant en terme de mobilisation que de projet qui ont découlé de ces temps d'échanges.

Le contrat territorial 2017-2021 a pour objectif de poursuivre ces temps d'échanges, pour continuer à diffuser les bonnes pratiques agricoles. L'objectif est également de pouvoir apporter des clés d'informations auprès des agriculteurs engagés en MAEC pour l'atteinte de leur objectif.

Sur l'année 2018, il s'agit d'organiser des temps d'échanges, des visites de parcelles, des retours d'expériences, des visites d'exploitations ou des démonstrations de matériels sur les thématiques inscrites au contrat territorial : désherbage mécanique des cultures, réduction du travail du sol, évolution des systèmes d'exploitation, autonomie protéique, espèces économes en intrants, gestion de l'herbe etc...

7 visites sont prévues, avec des interventions expertes des partenaires du SIMA Coise : chambres d'agriculture, Contrôle Laitier, FDCUMA, ADDEAR, ISARA, FD Chasse, mission haie etc...

Le budget de cette opération se monte à 15 000 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical autorisent le Président à solliciter les aides de l'Agence LB à hauteur de 60% et du FEADER à hauteur de 40 %.

- **Demande de subventions pour le suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Coise année 2018-2019**

Monsieur le Président explique que le Sima Coise a mis en place depuis 2007 un réseau de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant et qu'il est nécessaire de poursuivre ce travail pour mieux cibler et évaluer la pertinence des actions mises en œuvre dans le Contrat Territorial.

Un nouveau réseau de suivi a été proposé dans le cadre de l'étude conduite par le cabinet CESAME, il comprend 10 points répartis sur l'ensemble du bassin versant qui seront suivis jusqu'en 2021.

Pour la première année de ce nouveau suivi, les 10 points de suivi feront l'objet d'analyses physico-chimiques et phytosanitaires.

Le budget de cette opération se monte à 20 000 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à solliciter les aides de l'Agence LB à hauteur de 60%.

9^{ème} point : demande de subvention accompagnement de la filière biologique

Monsieur le Président explique également que dans le cadre de l'avenant au Contrat Territorial, il est prévu d'engager une action de promotion et d'accompagnement de l'agriculture biologique.

Les actions prévues s'articuleront autour de deux grands axes :

- Concertation multi-partenariale et identifications des filières innovantes et émergentes
- Filière lentille bio : accompagnement, structuration de cette filière émergente.

Les actions prévues se dérouleront de la manière suivante :

Concertation sur les filières bio innovantes, identification de filières émergentes bio, étude de marché, identification des producteurs, détermination des conditions de développement de la culture, diffusion des résultats de l'étude, mobilisation de l'ensemble de la filière.

Monsieur le Président explique que le Sima Coise animera cette action et qu'il pourra faire appel à un prestataire pour certaines actions.

Le coût de l'opération est de 50 000 € TTC, avec des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du programme LEADER de la CC Monts du Lyonnais.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à solliciter une aide financière auprès de financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du programme LEADER de la CC Monts du Lyonnais.

10^{ème} point : Présentation de Sandie Chossonnery, technicienne de rivière

Voir document joint.

Suite à l'intervention de Sandie Chossonery plusieurs points sont abordés : la question des taux de financement de ce genre de travaux dans le cadre du onzième programme de l'Agence de l'Eau, sachant que celle-ci a vu son budget amputé de 30%.

La deuxième remarque concerne le partage des travaux entre l'équipe du Sima (sur la partie Loire) et RIE, par marché public sur la partie Rhône. Le coût journalier de RIE va être rapidement comparable au coût de l'équipe du SIMA, pour une moindre réactivité. La question se pose de pouvoir à terme faire intervenir l'équipe du SIMA sur tout le bassin versant.

La troisième remarque concerne la lourdeur des dossiers administratifs demandés par la police de l'eau qui ralentit les démarches et entraîne une incompréhension avec les usagers.

11^{ème} point: Présentation du SDGEP par Daniel ROCHE

Voir document joint.

Cette présentation suscite une remarque de Michel GANDILLON maire de Fontanès sur le financement des travaux de mise en séparatif des réseaux, supportés par le budget principal des collectivités. Devrait-il être au contraire supporté par le budget assainissement ? En tout état de cause, dans une grande majorité des cas, le rejet du séparatif part directement dans le milieu naturel ce qui aggrave les inondations, car les collectivités n'ont pas les moyens de financer les bassins tampons qui permettraient de limiter ces impacts.

SPANC

1^{er} point : Décision Modificative Investissement SPANC

Monsieur le Président explique qu'à la demande de la Sous-Préfecture il est nécessaire de modifier l'imputation dépenses imprévues – 40 500 euros (celle-ci ne devant pas dépasser 7.5 % des dépenses hors compte de tiers). L'imputation « Autres dépenses » sera utilisée pour le même montant.

Dépenses d'investissement

	dépenses	
Chapitre 020		
Article 020 dépenses imprévues	- 40 500 €	
Chapitre 021		
Article 2188 Autres dépenses	+ 40 500 €	
Total	0	

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la décision modificative ci-dessus

2^{ème} point : Approbation du RPQS 2017

Comme l'exige le décret n° 95-635 revu le 2 mai 2007, le président du SIMA doit présenter à l'assemblée délibérante du syndicat un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion du service.

Monsieur le Président présente le rapport du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2017. Ce document présente les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble du service. Il détaille le nombre de contrôles qui ont été réalisés par les techniciens.

Le rapport de service est disponible sur le site internet du Sima Coise, il sera transmis à toutes les communes ou EPCI adhérents afin que ces derniers le transmettent **pour information** aux assemblées délibérantes.

Après lecture du document, les membres du comité syndical concernés par l'ANC approuvent le rapport 2017 sur le service public d'assainissement non collectif.

3^{ème} point : Avenir du SPANC

Dans le cadre de la préparation du futur SPANC, il est nécessaire de réaliser un travail technique préparatoire permettant aux élus du futur SPANC de se prononcer sur le contenu de ce dernier (compétences optionnelles, fréquences...) afin de pouvoir ensuite bâtir ce nouveau SPANC d'un point de vue administratif, juridique et financier.

Il est proposé de réaliser ce travail technique en interne par Karine AUBRY et il est pour cela nécessaire de réorganiser temporairement le service.

Un montant de 5000 € a été prévu au DOB du Sima pour financer ce travail.

Ce travail devra être réalisé dans l'été afin d'être présenté dès la rentrée devant une instance définie par la CC des Monts du Lyonnais pour pouvoir ensuite prendre les orientations nécessaires.

.Questions diverses

Une information est faite aux membres du Comité Syndical, indiquant que l'association Aformetrop avait sollicité une subvention de 450 € auprès du Sima afin de pouvoir déposer un dossier d'aide auprès de l'Agence de l'Eau pour alimenter un dispensaire en eau potable, au TOGO.

Les dernières nouvelles de l'association nous apprennent que le dossier est en bonne voie et qu'il permettrait à l'association de bénéficier de 4000 € d'aide de l'Agence de l'Eau.

Fait à Saint Galmier
Le 18 juin 2018
Jean Yves Charbonnier
Président

